

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 25 septembre 2006

**MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. PERRON**Membres présents** : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. G. GILLOT - Mme POPARD - M. MARTIN - M. PRIBETICH - M. PINON - Mme DURNERIN - M. DUPIRE - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - M. BERTELOOT - M. ALLAERT - Mme MAILLOT - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - M. MARCHAND - M. DANIERE - M. JULIEN - Mme FLAMENT - Mme MANSAT - M. BOUHELIER - Mme DELEBARRE - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - Mme AVENA - Mme DE ALMEIDA - Mme BOUCHARD-STECH - Mlle MASLOUHI - M. NUDANT - Mme JARZAGUET - M. JAPIOT - Mme KAROUBI - Mme WILLIAMS - Mme CHOUX - Mme REVEL-LEFEVRE - M. F. HELIE - Mme VANDRIESSE**Membres excusés** : M. MASSON - M. J.P. GILLOT (pouvoir M. MARTIN) - Mme SEGUIN-FILLEY (pouvoir Mme BESSIS) - M. MAGLICA - M. IZIMER (pouvoir M. PRIBETICH) - M. BEKHTAOUI - M. BAZIN - M. BRIOT - Mme THYEBALD - M. DUGOURD**Membres absents** :**OBJET****DE LA DELIBERATION****Installations thermiques et aérauliques de la Ville : gestion énergétique, maintenance et rénovation du parc - Demandes de subventions**

Monsieur Saunié, au nom des commissions de l'Urbanisme, des Equipements Urbains et du Patrimoine, et des Finances, expose :

Mesdames, Messieurs,

Par délibérations des 7 novembre 2005 et 26 juin 2006, le Conseil Municipal a décidé de procéder à la mise en concurrence de la gestion énergétique, de la maintenance et de la rénovation du parc des installations thermiques et aérauliques de la Ville, dans le cadre d'une procédure de dialogue compétitif et m'a autorisé à signer le marché avec le groupement d'entreprises dont le mandataire est la société Soparec.

Il est proposé aujourd'hui de solliciter toutes les subventions susceptibles d'être accordées pour le financement de cette opération, au taux maximum, notamment auprès de l'Union Européenne au titre du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER), et auprès de la Région Bourgogne et-ou de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME), au titre du Programme Régional Environnement Maîtrise de l'Energie, Déchets (PREMED).

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'Urbanisme, des Equipements Urbains et du Patrimoine, et des Finances, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir solliciter l'ensemble des subventions susceptibles d'être accordées à la Ville, au taux maximum, pour la gestion énergétique, la maintenance et la rénovation du parc de ses installations thermiques et aérauliques, notamment auprès de l'Union Européenne au titre du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER), et auprès de la Région Bourgogne et-ou de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME), au titre du Programme Régional Environnement Maîtrise de l'Energie, Déchets (PREMED).

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,**

Alain MILLOT